



Commission Consultative
Formation Emploi Enseignement

Avis N° 45

Adopté le 29 avril 2003

**Équipement des établissements professionnels et
techniques en Région de Bruxelles - Capitale.**

Avis relatif à l'équipement des établissements professionnels et techniques en RBC.

La Commission Consultative Formation – Emploi – Enseignement a adressé le 27.11.2002 aux Ministres compétents un courrier relatif à l'équipement des établissements professionnels et techniques en Région de Bruxelles-Capitale. La CCFEE y faisait part de son inquiétude face au faible niveau d'équipement des écoles. Une inégalité de traitement entre jeunes francophones était redoutée suite aux investissements en la matière que pouvait réaliser la Région wallonne et qui ne pouvaient être faits de la même manière en RBC. La mise en œuvre du Pacte social et dans son prolongement celui des Centres de référence apparaissaient comme une piste pour relever ce défi.

Depuis ce courrier, la Communauté française a pris l'initiative de compléter son action en la matière développée sur le territoire de la Région wallonne par la mise en œuvre d'un *Fonds d'équipement pour l'enseignement technique et professionnel à Bruxelles*.

La Commission se réjouit de ce développement qui devrait permettre la modernisation de ce parc d'équipement.

La Commission Consultative Formation – Emploi – Enseignement formule néanmoins deux recommandations ; la première porte globalement sur une politique générale d'équipement de la formation professionnelle en RBC et la seconde touche plus particulièrement la composition du Comité d'accompagnement du Fonds institué par la CFWB.

*

1. Une politique globale d'équipement de la formation professionnelle initiale en RBC.

La responsabilité de l'équipement de base de la formation professionnelle revient clairement à la Communauté française. Rien ne sera fait en Région bruxelloise qui puisse enclencher les mécanismes qui conduiraient à la régionalisation de l'enseignement de qualification, laquelle n'est pas à l'ordre du jour.

Cela étant, la CCFEE relève qu'il est impossible de porter l'ensemble de l'équipement de chaque école à la hauteur des évolutions technologiques et d'ensuite soutenir le rythme de renouvellement imposé par leur actualité. Les écoles seront alors toujours une guerre en retard.

Il est donc inéluctable et impératif de dépasser une politique par réseaux et de développer une approche rationnelle de la problématique de l'équipement, ce qui implique des partenariats à développer entre opérateurs d'enseignement et de formation ainsi qu'avec des acteurs bruxellois permettant le développement de la veille technologique tel que l'Expansion économique. L'ensemble de ces acteurs ont intérêt à la construction de cohérences et au développement d'un processus partenarial.

Le coût des investissements en matériel et de l'expertise nécessaire à son acquisition et mise en œuvre requièrent des réponses qui vont au-delà de la bonne volonté. L'opération doit être fondée sur une analyse rationnelle des besoins et déboucher sur une dynamique de construction de projets d'équipement pouvant être élaborés en relation avec des entreprises,

des secteurs et entre opérateurs. Des décloisonnements devraient aussi être opérés entre enseignements secondaire, de promotion sociale et supérieur.

La CCFEE insiste donc, une seconde fois, pour que l'actuelle mise en œuvre du Pacte social pour l'emploi des Bruxellois soit considérée comme une opportunité pour un calendrier de discussion et invite à la construction d'articulations entre politiques.

2. Le Comité d'accompagnement du Fonds d'équipement pour l'enseignement technique et professionnel à Bruxelles.

Les membres de la Commission relèvent dans le texte de la circulaire adressée par le Ministre de l'enseignement secondaire et de l'Enseignement spécial la composition du Comité d'accompagnement chargé de sélectionner les projets d'équipement et ils soulignent :

- l'absence de représentants des travailleurs issus de l'interprofessionnelle dans cette composition alors que les employeurs y disposent d'un siège ;
- le manque de précisions quant au mandat des membres du Comité d'accompagnement. Hormis le représentant de l'UEB, ils pourraient tous prendre des décisions sur des situations bruxelloises dont ils pourraient ne pas disposer précisément des tenants et aboutissants.

La CCFEE recommande que la composition du Comité d'accompagnement du *Fonds d'équipement pour l'enseignement technique et professionnel à Bruxelles* :

- tienne compte du cadre paritaire issu de l'histoire sociale de notre pays ;
- intègre en son sein des participants :
 - disposant d'une connaissance des réalités institutionnelles propres à la RBC et à son système de formation professionnelle initiale et continue,
 - en capacité de communiquer efficacement avec l'ensemble des établissements concernés.

3. Le problème concerne l'ensemble de la formation professionnelle.

La problématique de l'équipement nécessaire à la formation professionnelle concerne davantage d'opérateurs que le seul enseignement de qualification. Le coût des investissements en matériel est tel que c'est l'ensemble de la formation professionnelle qui est concernée. Il faudra, à terme, trouver des réponses qui vont au-delà de celles qui pourraient être apportées dans le cadre des Centres de référence.

**
*